

## Jean REYNAUD Domarin

---

**De:** Secretariat <secretariat@strat-avocats.com>  
**Envoyé:** mardi 23 décembre 2025 14:56  
**À:** enquete-plu@domarin.fr  
**Objet:** [Nos réf.: Jouffroy René- n°251210]  
**Pièces jointes:** 20251223 Lettre Commissaire-Enquêteur.pdf; Annexe 1 Rapport Géorisques.pdf

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Domarin, je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance des documents ci-joints.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

**B. Gaël**  
Avocat  
Selarl Strat Avocats

<u>Cabinet lyonnais :</u> 61/63, cours de la Liberté 69003 Lyon	<u>Cabinet valentinois :</u> 191, avenue Victor Hugo 26000 Valence
---	--

Tel : 04.37.45.05.60  
Fax : 04.37.57.64.89

# STRAT//AVOCATS

Benjamin Gaël  
Avocat associé  
DEA Droit public

Mathilde Dupont  
Avocat  
Master II Droit de  
l'environnement

Pol-Emmanuel Grenet  
Avocat  
Master II Droit immobilier,  
construction, urbanisme

Monsieur Denis Crabières  
Commissaire-enquêteur  
Mairie de Domarin  
33 bis, avenue du Bourg  
38300 Domarin

Par mail : [enquete-plu@domarin.fr](mailto:enquete-plu@domarin.fr)

Lyon, le 23 décembre 2025

**Dossier :** Jouffroy René  
**Nos Réf. :** 251210 Jouffroy René  
**Vos Réf. :** Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Domarin

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis saisi de la défense des intérêts de Monsieur René Jouffroy, propriétaire de deux parcelles cadastrées section AA n°s 72 et 73, sises 1, impasse des Sapins à Domarin (38300).

Celui-ci m'indique que dans le cadre du projet de révision du PLU de la Commune de Domarin, un classement de ses parcelles en risque fort « *crues des torrents et des ruisseaux torrentiels* » est envisagé.

Monsieur Jouffroy s'est porté acquéreur de ces parcelles construites en 1981.

Il n'a jamais constaté la moindre inondation et me précise que son garage est enterré.

Par ailleurs, je joins à la présente, le rapport des risques Géorisques qui démontre qu'il n'existe aucun risque d'inondation sur les parcelles de mon client (**Annexe 1 – rapport de risque Géorisques**).

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous remercie de bien vouloir émettre un avis défavorable au classement des parcelles de mon client en risque fort crues des torrents et des ruisseaux torrentiels.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part.

*Lyon*  
61/63, cours de la  
Liberté  
69003 Lyon

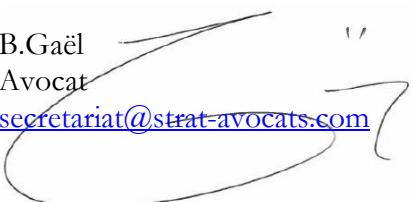
*Valence*  
191, avenue Victor  
Hugo  
26000 Valence

Tel. 04.37.45.05.60  
Fax. 04.37.57.64.89  
secretariat@strat-  
avocats.com

Toque 206

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

B.Gaël  
Avocat  
[secretariat@strat-avocats.com](mailto:secretariat@strat-avocats.com)





# GÉORISQUES

## Rapport de risques

📍 **Adresse recherchée :**

1 Impasse des Sapins,  
38300 Domarin (parcelle :  
000-AA-0072)



Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et  
technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](http://georisques.gouv.fr/cgu)

## 6 Risques naturels identifiés :



### INONDATION

à mon adresse :

INCONNU

sur ma commune :

**EXISTANT**



### REMONTÉE DE NAPPE

à mon adresse :

PAS DE RISQUE CONNU

sur ma commune :

**EXISTANT**



### SÉISME

à mon adresse :

MODÉRÉ

sur ma commune :

**MODÉRÉ**



### MOUVEMENTS DE TERRAIN

à mon adresse :

INCONNU

sur ma commune :

**EXISTANT**



### RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

à mon adresse :

FAIBLE

sur ma commune :

**FAIBLE**



### RADON

à mon adresse :

FAIBLE

sur ma commune :

**FAIBLE**

## 2 Risques technologiques identifiés :



### INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)

à mon adresse :

NON CONCERNÉ

sur ma commune :

**CONCERNÉ**



### POLLUTION DES SOLS

à mon adresse :

CONCERNÉ

sur ma commune :

**CONCERNÉ**

# Risque d'inondation près de chez moi

**Risque à mon adresse** INCONNU

**Risque sur la commune** EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

## Les types de risques d'inondation à mon adresse

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau  
On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

## Informations détaillées :

### DDRM : DDRM38

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

## 7 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9300601A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	24/10/1993
ECOA8800058A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/05/1988	14/09/1988
NOR19850111	Glissement de Terrain	04/10/1984	26/01/1985
NOR19830621	Glissement de Terrain	30/04/1983	24/06/1983
NOR19830720	Mouvement de Terrain	24/04/1983	26/07/1983
NOR19821224	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/11/1982	26/12/1982
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

# Risque de remontées de nappe près de chez moi

**Risque à mon adresse** PAS DE RISQUE CONNU

**Risque sur la commune** EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



## Informations détaillées :

### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave.  
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

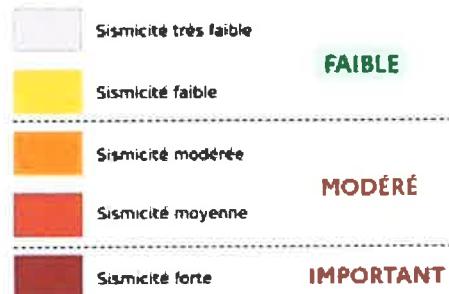
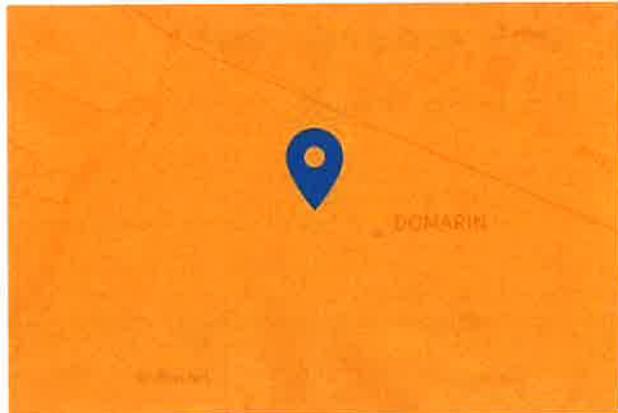
## Risque de séisme près de chez moi

Risque à mon adresse MODÉRÉ

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



### Informations détaillées :

#### DDRM : DDRM38

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Séisme

#### SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 3/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain près de chez moi

**Risque à mon adresse** INCONNU

**Risque sur la commune** EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

## Les types de risques mouvements de terrain à mon adresse:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement



## Informations détaillées :

### DDRM : DDRM38

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

## 3 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

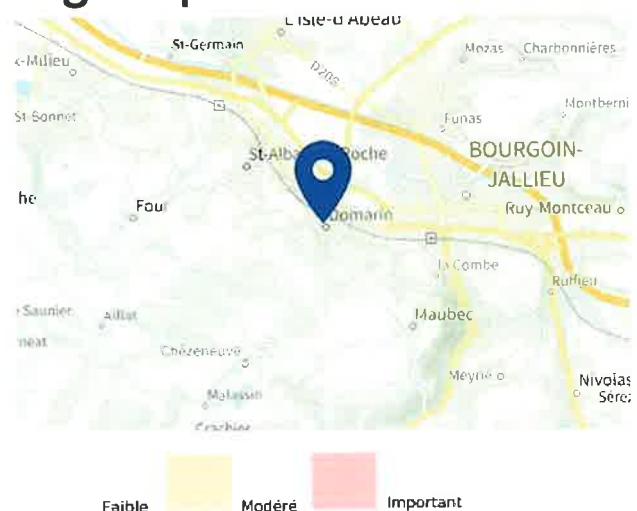
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
NOR19850111	Glissement de Terrain	04/10/1984	26/01/1985
NOR19830621	Glissement de Terrain	30/04/1983	24/06/1983
NOR19830720	Mouvement de Terrain	24/04/1983	26/07/1983

# Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

Risque à mon adresse **FAIBLE**

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :

### RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **1/3**.

Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

# Risque radon près de chez moi

Risque à mon adresse **FAIBLE**

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



## Informations détaillées :

### RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de 1/3.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi

Risque à mon adresse **NON CONCERNÉ**

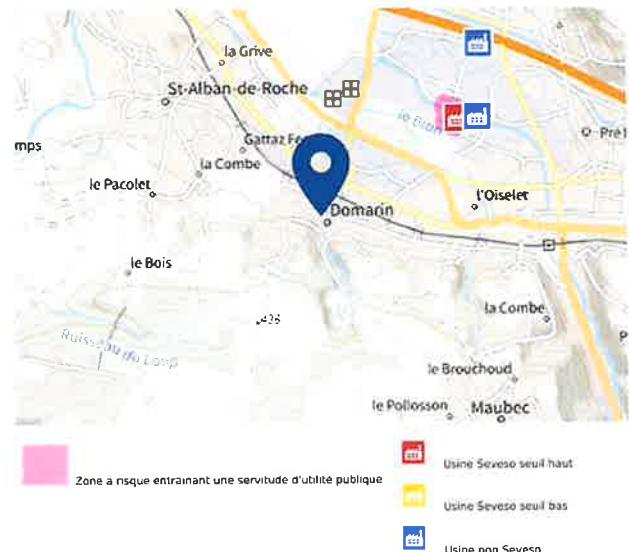
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

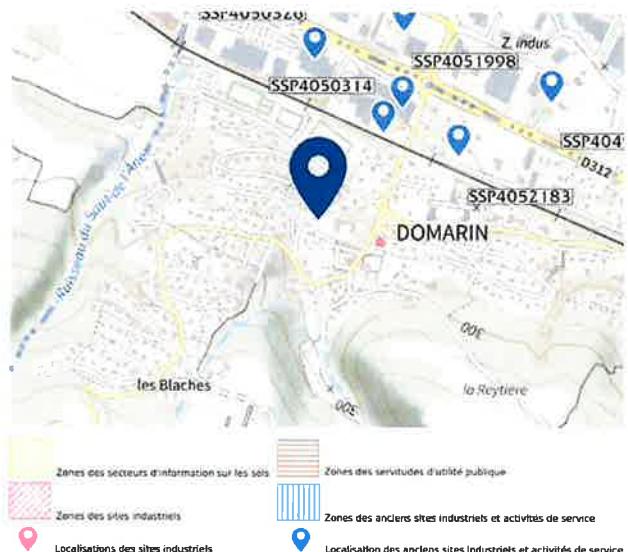


# Risque de pollution des sols près de chez moi

Risque à mon adresse **CONCERNÉ**

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 1.

## Annexe 1 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

4 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4052183	Carrosserie, peinture et soudure	Indéterminé	
SSP4051998	Réparation de machines agricoles et	Indéterminé	
SSP4050326	Atelier de fabrication et transformation	Indéterminé	
SSP4050314	Distribution de carburant	Indéterminé	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

### Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence 72 heures avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation  
**OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

### Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains



### Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

### Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



### Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



### Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

**ELOIGNEZ-VOUS  
DES CÔTÉS** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

**EVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

QUE FAIRE  
EN CAS D'...

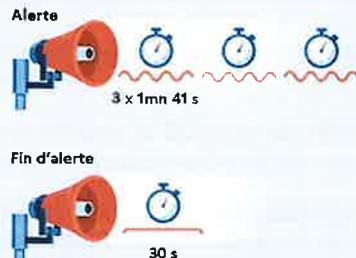
# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement

- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE  
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,  
évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)